



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

financement

Question orale n° 1290

Texte de la question

Mme Paulette Guinchard souhaite attirer l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le retard important pris par le chantier de la Voie des Mercureaux. Le contrat de plan État-Région signé en 2000 comportait une enveloppe routière accordant au Doubs une somme de 162 millions d'euros dont 55 millions d'euros provenant de l'État, le reste étant à la charge des collectivités locales. Cette somme était affectée notamment au contournement de Besançon ou au réaménagement de la RN 57 en prévision de l'arrivée du TGV. Le coût des réalisations inscrites au contrat de plan est aujourd'hui passé à 295 millions d'euros, auxquels il faut ajouter d'autres travaux pour le rendre opérationnel. Devant ces dépassements, il n'y a pas de proposition de la part de l'État de réévaluer sa participation à la réalisation de ces travaux et d'assumer ainsi une partie des surcoûts. Cette situation entraîne une situation extrêmement délicate pour les collectivités locales, qui n'ont pas la possibilité d'assumer seules les coûts des travaux. Aussi, elle lui demande que les engagements pris précédemment par l'État dans le chantier de la Voie des Mercureaux soient respectés. Elle demande par ailleurs qu'un cadrage global et à long terme soit mis en place concernant l'ensemble des infrastructures de déplacement.

Texte de la réponse

FINANCEMENT DE LA VOIE DE CONTOURNEMENT DE BESANÇON

M. le président. La parole est à Mme Paulette Guinchard, pour exposer sa question, n° 1290, relative au financement de la voie de contournement de Besançon.

Mme Paulette Guinchard. Monsieur le ministre des transports, le contrat de plan entre l'État et la région Franche-Comté pour la période 2000-2006 prévoit dans son volet routier des financements pour le projet de contournement de Besançon et l'aménagement de la RN 57. Ce projet revêt une importance réelle pour la capitale régionale, son agglomération et l'ensemble de la région. Le contrat de plan prévoyait l'ouverture avant la fin 2006 de la voie des Mercureaux, ainsi que le début des travaux de la tranchée couverte de Planoise et de la liaison nord de l'agglomération de Besançon.

Force est de constater qu'aujourd'hui le résultat n'est pas là : la voie des Mercureaux ne sera pas achevée avant fin 2009 pour un coût passé de 97,7 à 175 millions d'euros, si l'on intègre le tronçon du Trou au Loup. Le projet de tranchée couverte à Planoise et la liaison nord de Besançon n'ont, quant à eux, pas encore démarré, mais pour d'autres raisons, me semble-t-il.

Depuis avril 2005 les présidents de collectivités locales ont sollicité à plusieurs reprises un entretien auprès de votre prédécesseur et de vous-même. Je ne reviens pas sur les péripéties qui ont accompagnées la réponse tardive de votre ministère : au final, seuls les parlementaires de votre majorité ont été reçus hier ! Vous avez certes proposé d'augmenter de 10 millions d'euros la participation de l'État, mais vous comprendrez que, par rapport au montant global des dépassements de l'ensemble du projet, 144 millions d'euros, votre proposition soit difficile à entendre.

Le Gouvernement a récemment fait de nombreuses annonces concernant de grands travaux d'infrastructures

sur l'ensemble du territoire ; ils doivent trouver une application forte dans l'agglomération bisontine. Dans le prolongement des démarches que j'ai déjà effectuées auprès de vous avec les présidents des collectivités locales, du conseil régional, du président de la communauté d'agglomération et du président du conseil général du Doubs, je souhaite donc savoir quand l'État compte prendre réellement toute sa part dans l'évolution des coûts de ce chantier et à quel moment les élus des collectivités concernées, c'est-à-dire impliquées dans le financement, seront reçus, ainsi que le Premier ministre me l'a promis dans un courrier que j'ai reçu hier.

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

M. Dominique Perben, *ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer*. Il faut, d'abord, que nous soyons bien d'accord sur les faits, madame la députée. Vous conviendrez d'abord avec moi que l'estimation qui a servi à l'inscription de ce projet à l'actuel contrat de plan était pour le moins sous-évaluée.

La signature du contrat de plan, en 2000, est intervenue alors qu'il était manifeste que les engagements financiers de l'État et des collectivités territoriales ne permettaient pas de couvrir l'ensemble des coûts prévisibles. Ce n'est d'ailleurs pas un cas unique dans les contrats de plan en cours de réalisation, mais vous avouerez que cela ne relève pas d'une très bonne approche. Je le rappelle, car cela est à l'origine du débat entre les collectivités publiques auquel nous assistons aujourd'hui.

Par ailleurs, le choix d'une déviation proche de Besançon a été opéré, notamment pour délester l'agglomération d'une partie de son trafic routier. La proximité de l'agglomération rendra nécessaire la réalisation de tunnels et de viaducs qui comportent obligatoirement des aléas quant à la détermination de leur coût, surtout lorsque la géologie est difficile.

Ces deux éléments expliquent que l'inscription initiale au contrat de plan ne permet pas d'achever la voie des Mercureaux. Il convient désormais de compléter le financement prévu pour cette opération.

Vous soulignez aussi le fait que le Gouvernement a souhaité, compte tenu de l'impératif de maîtrise des dépenses publiques, s'en tenir au montant de l'engagement financier de l'État dans les contrats. Vous ne mentionnez en revanche pas le fait que les collectivités territoriales bénéficient, depuis le 1er janvier 2005, de la récupération de la TVA sur leurs versements aux fonds de concours. Cette mesure nouvelle décidée par l'actuelle législature sur proposition du gouvernement de M. Raffarin réduit donc la charge financière des collectivités dans l'exécution des contrats de plan. La proposition de révision du contrat de plan doit donc être analysée en tenant compte de cet élément.

Comme vous le soulignez, l'État maintient sa participation dans le département du Doubs au niveau annoncé, mais il apporte près de 11 millions d'euros supplémentaires aux collectivités territoriales concernées. Je constate à cet égard que le bilan net apparaît positif pour certaines collectivités et négatif pour d'autres, une fois la récupération de la TVA déduite.

En toute hypothèse, il semble qu'un consensus se dégage sur le caractère prioritaire de l'achèvement de la voie des Mercureaux. Il convient maintenant d'assumer les choix qui ont été opérés et d'en tirer toutes les conséquences.

Alors que, dans le département du Doubs, l'État augmentera par le reversement de la TVA sa participation de près de 20 %, la contribution supplémentaire demandée aux collectivités pour achever la voie des Mercureaux équivaut à moins de 4 % de leur apport. Il me semble donc nécessaire d'appeler chacun à la responsabilité. Si vous souhaitez, madame la députée, que j'en parle directement à telle ou telle collectivité impliquée, je le ferai bien volontiers.

M. le président. La parole est à Mme Paulette Guinchard.

Mme Paulette Guinchard. C'est un dossier que je connais bien depuis que je suis élue à la ville de Besançon, monsieur le ministre, et je sais fort bien que des aléas, notamment techniques, ont retardé la réalisation du projet. Cela étant, contrairement à ce que vous dites, il n'y a pas consensus. Ainsi vous n'avez reçu que les élus de votre majorité, pas les présidents des collectivités locales concernées ! Je suis très surprise que votre ministère se soit ainsi comporté contrairement à une règle républicaine établie.

J'estime que les propositions qui sont faites ne sont pas suffisantes, mais si l'on veut trouver un consensus, il faut que vous receviez très rapidement tous les élus des collectivités concernées.

Données clés

Auteur : [Mme Paulette Guinchard](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1290

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2005, page 9591

Réponse publiée le : 19 octobre 2005, page 5355

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 18 octobre 2005